



COVID-19 : Protocole des mesures de protection lors des séances en extérieur

Le judo club de Communay propose des séances en extérieur dans l'enceinte du stade de la plaine, encadrées par son professeur diplômé d'état.

Il s'agit de cours de judo/jujitsu sans contact (PPG, taïso, motricité, chutes, éducatifs Ne Waza, Tendokyu Renshu, atémis, arbitrage, culture judo).

Le Port du masque est obligatoire à partir de 6 ans y compris dans l'ERP-PA, sauf pendant les séances si l'activité physique ne le permet pas.

Une désinfection des mains est demandée avant et après chaque séance.

Les gestes barrières ainsi qu'une distanciation de 2 mètres entre chaque participant doivent être respectés.

Chaque participant doit arriver en survêtement ou bas de survêtement + veste de kimono et ceinture. Adapter son équipement à la météo (tee-shirt, pull, coupe vent, bonnet, gants, crème de protection solaire avant le cours, si nécessaire).

Etre muni de sa propre gourde ou bouteille d'eau ainsi que d'un tapis de sol ou serviette.

Un registre des présences est tenu pour assurer un suivi en cas d'éventuel foyer de contamination.

En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la COVID-19, rester chez soi et prévenir le professeur ou un membre du bureau.

La Présidente du Judo Club de Communay le 09/04/21

J.C.C.
Judo Club Communay
69360

Contact : Fabien CAMUZET : 06.74.94.41.98